

# Directive accessibilité du web dans le secteur public

## Réunion Fedict – Secrétariat du BDF – 06/01/2021 (Visioconférence)

### 1/ Présents :

- Patrick Berckmans (Fedict)
- Bénédicte d'huart (Bosa)
- Olivier Magritte (BDF)

### 2/ Point de la situation

Patrick Berckmans explique que :

- 2020 a été l'occasion de mettre en place les outils nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de la directive par la Belgique, au niveau des 7 entités fédérées
- Des outils techniques ont été développés qui permettant aux administrations et organisations assimilées de vérifier la conformité de leur site
  - Système d'audit automatisé
  - Outil de création d'une déclaration d'accessibilité
  - Compte Twitter relatif à l'accessibilité numérique (géré par Mme d'huart)
- 139 sites fédéraux ont été « audités » via une procédure automatisée
- Le « Fédéral » coordonne également la mise en œuvre de la directive par les entités fédérées
- C'est lui qui produira le rapport de la Belgique à la CE en fin 2021
- Il a organisé des « webinaires » sur la mise en œuvre de la directive : suivis par +/- 250 participants
- Il a lancé (durant la première semaine de janvier) un marché public : c
  - couvrant l'ensemble des aspects
  - 4835 entités publiques belges utiliseront
    1. la même technologie
    2. les même processus de contrôle
    3. les même formations
    4. les mêmes processus d'audit
  - pour un montant global de 5 moi d'Euro
  - divisé en 3 lots :
    1. audits détaillés : il y aura donc un seul prestataire = cohérence des exigences et des procédures
    2. formation, consultance pour corriger les contenus, réaliser des contenus accessibles, créer des contenus interactifs accessibles...
    3. mise à disposition de ressources : contrats cadres pour la traduction en langue des signes (notamment pour des conférences de presse)...
  - Les candidats soumissionnaires doivent être capables de :

- 1. Fournir en 2 des 3 langues nationales
  - 2. Fournir du « volume »
  - des structures telles que Anysurfer, Cawab... pourront soumissionner
- Sur base du rapport d'audit, les services publics ou assimilés peuvent rédiger leur déclaration d'accessibilité
  - Grâce à un assistant en ligne
  - Peuvent le faire pour le BDF : contacter Mme d'Huart

**Commenté [MO1]:** Je doute qu'elles disposent des ressources en personnel nécessaires, mais il faudrait peut-être les informer de l'existence de cet appel d'offre  
Je ne sais pas où c'est publié, mais sans doute sur le Moniteur Belge : à chercher

### 3/ La demande de Fedict

- Valider la liste des sites qui seront audités en 2021
  - Partager la liste avec nos membres
  - Leur demander leur point de vue :
    - le choix est-il valide du point de vue du handicap
    - certains site importants pour les personnes handicapées devraient-ils être ajoutés
    - commentaires éventuels sur certains problèmes d'accessibilité connus : exemples
  - Soit retour direct par chaque association
  - Soit retour « consolidé » par le BDF
  - Réponse par simple e-mail
- OME demande à Madam d'Huart de formuler quelques questions « claires »
- OME demande le planning souhaité, réponse de Madame d'Huart :
  - Liste de questions = dans +/- 8 jours
  - Réponses des association membres du BDF / du BDF : fin mars
- OME : donc AG du 12/03/2021 = bon moment pour « insister »

### 4/ Capacité du secrétariat

- A déterminer sur base du questionnaire
- Si similaire aux questions posées pour la FWB, le secrétariat pourrait « consolider »
- A ne pas confondre avec « exploiter »
- Marjorie + Frederik pourraient-ils s'en charger ???